

OBJET: Boulevard Sud

Acquisition de divers terrains dans le tronçon "Rue Ruisseau des Noirs - Boulevard Doret "

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le soin de procéder aux acquisitions des terrains d'assiette du Futur boulevard Sud a été laissé au Département en 1979. Toutefois, il avait été alors convenu que la Commune achèverait certaines acquisitions engagées dans le tronçon "Rue Ruisseau des Noirs - boulevard Doret ", pour lesquelles une convention de bureau foncier avait été passée avec la SEDRE en 1974.

La procédure d'expropriation des terrains en cause est sur le point de s'achever puisque l'ordonnance d'expropriation a été rendue le 15 novembre 1983. Il s'agit des parcelles suivantes:

Réf.Cadast.	Surface	Propriétaire	Situation	Total des indemnités	Date du Jugement
AS 480 AS 481 AS 482	407m2 251m2 369m2	Consorts MANGAR	Rue du Pont Neuf	678 348 F (+42 950 F d'indemnités d'éviction des locataires)	31-3-83
AS 488	388m2	CHANE TOU KY Emile	Rue du Pont Neuf	112 050 F	10-3-82 (Arrêt Cour d'Appel)
AS 528	788m2	Succession GARSANY	Ruelle Técher	129 820 F	15-1-81
AS 540 AS 543	2 293m2 2 948m2	S.H.L.M.R.	Ruelle Técher	1 F	25-8-83

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement(ou la consignation) des indemnités fixées pour ces terrains, et à payer les frais annexes correspondants

Je vous demande également de bien vouloir valider l'autorisation donnée à la SEDRE, à titre conservatoire, d'agir ou de défendre en appel dans les cas où les indemnités allouées sont apparues excessives ou ont été contestées par les expropriés.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Travaux publics : favorable.
- Finances : favorable.

Reçu à la Préfecture
le 13/03/1984

ADOpte A L'UNANIMITE